



## #Soutenir les jeunes réalisatrices africaines !

### Appel à candidatures

**Résidence artistique cinématographique, Nara, Japon, 28 mars-12 avril 2020**

**Date limite de candidature : 10 janvier 2020**

Cette résidence artistique, destinée à 10 jeunes professionnelles africaines du cinéma, est organisée sous la supervision de Naomi Kawase, réalisatrice japonaise internationalement reconnue. Elle aura lieu dans le village de Tawara, qui entoure la ville de Nara, spectaculaire site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette résidence représente une occasion unique de travailler, découvrir, échanger et créer. Les résidentes sélectionnées seront invitées à présenter leur travail au Festival international du film de Nara, en septembre 2020. Postulez dès maintenant !

*« Il est important pour le secteur du cinéma de faire entendre la voix de l'Afrique, de soutenir l'émergence de diverses expressions culturelles, de proposer de nouvelles idées et émotions et de veiller à ce que les femmes, en tant que créatrices, contribuent à un tel dialogue global nécessaire au service de la paix, de la culture et du développement. »*

*- Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO, FESPACO 2019*

*« Il est extrêmement difficile pour nous d'observer notre propre vie, car cela implique d'examiner ces aspects de nous-mêmes qui nous embarrassent ou nous sont indésirables. D'une certaine manière, le fait d'être une femme m'a permis d'observer mon propre environnement de plus près. Les femmes ont tendance à être plus intuitives, à moins que cela ne soit dû aux différences de statut entre les genres au Japon... N'étant ni dans le courant dominant ni au centre, les femmes peuvent faire de nouvelles découvertes. Quant à moi, mes créations s'inspirent de sources intérieures profondes. »*

*- Naomi Kawase, réalisatrice et fondatrice du Festival international du film de Nara*

## I. À PROPOS

L'**UNESCO** s'engage à promouvoir la diversité des expressions culturelles et l'égalité des genres dans les arts et les industries culturelles. L'Organisation soutient les initiatives qui promeuvent la mobilité et les opportunités professionnelles pour une nouvelle génération de femmes africaines, afin de leur permettre de créer et de rendre leur travail artistique visible et accessible, tout en leur permettant d'obtenir la reconnaissance qu'elles méritent.

Grâce au soutien financier du gouvernement japonais, et en partenariat avec le Comité organisateur du Festival international du film de Nara, l'UNESCO propose une **résidence cinématographique de deux semaines (29 mars au 12 avril 2020) à 10 jeunes réalisatrices africaines**, issues de différents pays sélectionnés en Afrique.

Cette résidence artistique cinématographique permettra **l'échange et le partage transnational d'expériences artistiques** entre jeunes cinéastes africaines et japonaises dans un environnement créatif productif. Elle permettra aux résidentes d'obtenir des conseils artistiques et mettra en place une véritable plateforme de création expérimentale et de renouvellement artistique. Elle encouragera les collaborations entre artistes africaines et japonaises, permettra aux jeunes femmes artistes d'exposer leur travail à l'international, et ouvrira de nouvelles opportunités pour la création, la production et la diffusion artistiques.

Dans le cadre de cet atelier, les participantes réaliseront des courts métrages, du tournage au montage. Elles collaboreront et interagiront avec les autres participantes, discuteront de questions techniques et artistiques, et partageront avec le groupe les différentes étapes du montage.

Les participantes seront aussi invitées à présenter le résultat de leur travail lors de la résidence au cours du Festival du film de Nara (**Nara, 18-22 septembre 2020**), afin d'accroître les opportunités de mise en réseau, d'établir de solides liens internationaux et d'atteindre de nouveaux publics.

**Mme Naomi KAWASE** assurera la direction artistique globale de la résidence avec le soutien de son équipe du Festival du film de Nara. **Mme Fatou Kande SENHOR** encadrera également les participantes.



*La Directrice générale Audrey Azoulay et Naomi Kawase au Siège de l'UNESCO*

## II. QUI PEUT POSTULER?



Les candidates doivent être des **réalisatrices émergentes**, avec une expérience cinématographique et audiovisuelle et une bonne maîtrise de l'anglais. Elles doivent aussi être âgées de 21-35 ans et provenir des pays suivants :

- Burkina Faso
- Kenya
- Nigéria
- Sénégal
- Afrique du Sud

Un comité national en partenariat avec l'UNESCO sélectionnera deux candidates par pays.

## III. QUAND, OÙ ET QUOI?

Cette résidence artistique cinématographique aura lieu du **29 mars au 12 avril 2020**. Les participantes vivront et travailleront dans le magnifique village de Tawara (Nara, Japon), où Naomi Kawase a tourné *La Forêt de Mogari*, qui a reçu le Grand Prix du Festival de Cannes en 2007.

Les résidentes travailleront en binômes ou en petits groupes, avec le soutien de l'équipe de mentorat. De jeunes cinéastes japonaises rejoindront la résidence. Le travail collaboratif sera encouragé. Un programme provisoire est joint à la section X.

L'équipe de Nara fournira une assistance artistique, technique et logistique. Du matériel de tournage sera mis à la disposition des participantes.

Les participantes seront ensuite invitées à présenter au **Festival international du film de Nara** le travail qu'elles auront réalisé au cours de la résidence, du **18 au 22 septembre 2020**. Elles participeront à des discussions publiques, des « master class » et des sessions de mise en réseau avec des professionnels de l'industrie cinématographique japonaise.

## IV. ÉLIGIBILITÉ

Afin de pouvoir postuler à cette résidence cinématographique, vous devez respecter les conditions suivantes :

- 1) Être une femme
- 2) Être une citoyenne d'un de ces 5 pays :
  - Burkina Faso
  - Kenya
  - Nigéria
  - Sénégal
  - Afrique du Sud
- 3) Avoir entre 21 et 35 ans
- 4) Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans l'audiovisuel ou le cinéma
- 5) Avoir réalisé au moins un film (court, moyen, long-métrage ou documentaire), ayant de préférence été projeté en festival et/ou diffusé sur écran
- 6) Parler et comprendre l'anglais – **IMPORTANT, la résidence aura lieu en anglais**

## V. CONDITIONS RELATIVES AUX CANDIDATURES

Avant de postuler, veuillez-vous assurer que :

- Vous attestez que vous êtes en mesure de voyager et de séjourner au Japon pendant toute la durée de la résidence cinématographique (29 mars au 12 avril 2020) et afin de participer au Festival international du film de Nara (18-22 septembre 2020)
- Vous avez un passeport valide au moins jusqu'en décembre 2020
- Vous avez préparé une note d'intention indiquant ce que vous souhaitez réaliser au cours de cette résidence
- Vous transmettez un DVD ou un lien vers les travaux cinématographiques que vous avez réalisés

## VI. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidates seront évaluées selon les critères suivants :

- 1) **Motivation.** Pourquoi souhaitez-vous participer à cette résidence cinématographique à Nara, Japon ?
- 2) **Pertinence.** En quoi pensez-vous que cette résidence pourrait vous aider à développer vos capacités cinématographiques ?
- 3) **Durabilité.** Comment pouvez-vous utiliser cette résidence pour promouvoir davantage le rôle des femmes dans le secteur du cinéma ?

## VII. PROCÉDURE DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

Afin de postuler à cette résidence cinématographique, les candidates doivent :

- 1) Remplir le formulaire de candidature en anglais
- 2) Joindre les matériels demandés
- 3) Signer et dater la candidature
- 4) Soumettre votre candidature complète au plus tard le **10 janvier 2020** par e-mail à l'adresse suivante : [culture-governance@unesco.org](mailto:culture-governance@unesco.org). L'UNESCO accusera réception des candidatures via e-mail. Toutes les candidates seront notifiées du résultat de leur candidature dans un délai de deux mois.

Un comité d'évaluation composé de l'UNESCO et d'institutions professionnelles nationales et internationales sélectionnées évaluera les candidatures et décidera des candidates retenues, selon les critères d'éligibilité et de sélection décrits ci-dessus.

## VIII. MODALITÉS FINANCIÈRES ET D'ORGANISATION

### Soutien logistique et opérationnel

Les résidentes bénéficieront d'un soutien logistique :

- pour toute procédure administrative et d'obtention de visa
- pour l'organisation de leur hébergement dans le village de Tawara

## Soutien financier

Les dépenses liées au voyage et à l'hébergement seront couvertes par l'UNESCO.

Une fois sélectionnée pour participer à ce programme de résidence cinématographique, vous bénéficierez d'une prise en charge pour :

- 1) 2 billets d'avion aller-retour de votre ville de résidence à Nara, Japon
- 2) Hébergement, repas et transport local pour la durée de votre séjour à Nara, Japon

## IX. CALENDRIER

- 13 décembre 2019 : lancement de l'appel ouvert à candidatures
- 10 janvier 2020 : date limite de candidature
- 31 janvier 2020 : sélection des lauréates et communication des résultats
- 29 mars - 13 avril 2020 : résidence à Nara, Japon
- 18-22 septembre 2020 : participation au Festival international du film de Nara, Japon

## X. PROGRAMME PROVISOIRE DE LA RESIDENCE (29 MARS AU 13 AVRIL 2020)

29 mars	Arrivée au quartier de Tawara, ville de Nara
30 au 31 mars (2 jours)	Visite à pied du quartier de Tawara Activité : faire connaissance avec le quartier de Tawara et ses habitants
1 au 2 avril (2 jours)	Planning Les participantes seront divisées en groupes pour planifier et préparer le tournage.
3 au 6 avril (4 jours)	Tournage, selon le planning établi.
7 au 10 avril (4 jours)	Montage et finalisation des prises de vue. Possibilité de tournage supplémentaire.
11 avril (1 jour)	Journée libre
12 avril (1 jour)	Projection des films documentaires réalisés
13 avril	Départ

## XI. ÉQUIPE ARTISTIQUE DE LA RESIDENCE

### Directrice artistique de la résidence

*Naomi Kawase (réalisatrice, directrice du Festival international du film de Nara, Japon)*



### Mentor

*Fatou Kande Senghor (réalisatrice et productrice, Sénégal)*







Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Diversité  
des expressions  
culturelles



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

De la part du  
Peuple japonais

## XII. COORDONNÉES DU SECRÉTARIAT DE L'UNESCO

Pour toute demande de renseignement, veuillez contacter le Secrétariat de l'UNESCO par e-mail :  
[culture-governance@unesco.org](mailto:culture-governance@unesco.org)

UNESCO  
Diversité des expressions culturelles (DCE)  
Secteur de la culture  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris 07 SP  
France

*La résidence cinématographique UNESCO/Nara est financée par le gouvernement du Japon et organisée en partenariat avec le Comité d'organisation du Festival international du film de Nara, avec le soutien de la Fondation du Japon.*



なら国際映画祭  
Nara International Film Festival



**JAPAN**FOUNDATION  
国際交流基金



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Diversité  
des expressions  
culturelles



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



De la part du  
Peuple japonais